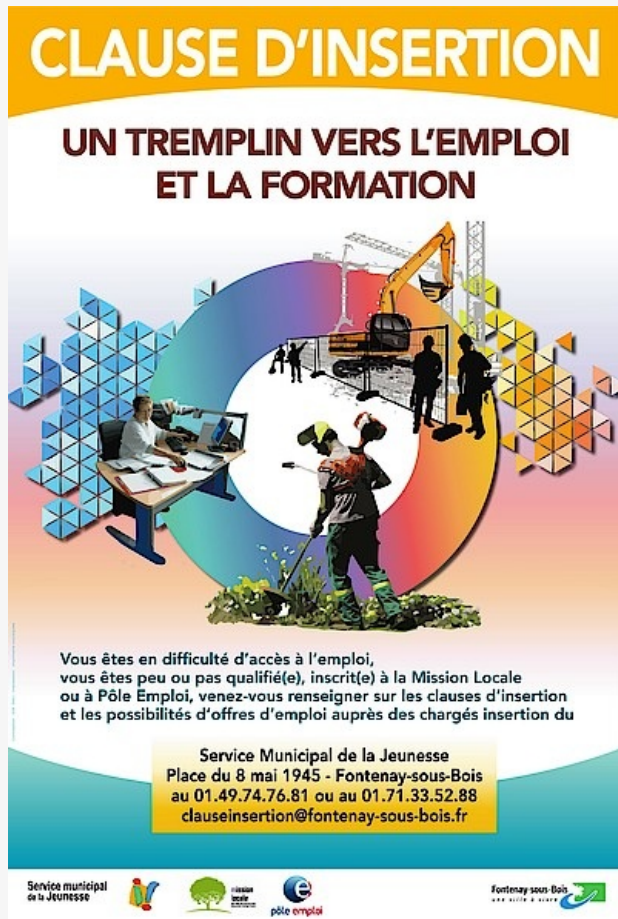


# CLAUSE D'INSERTION

La ville de Fontenay sous bois mène une politique volontariste visant à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et le soutien à l'insertion professionnelle pour les personnes peu qualifiées.



**CLAUDE D'INSERTION**

**UN TREMLIN VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION**

Vous êtes en difficulté d'accès à l'emploi, vous êtes peu ou pas qualifié(e), inscrit(e) à la Mission Locale ou à Pôle Emploi, venez-vous renseigner sur les clauses d'insertion et les possibilités d'offres d'emploi auprès des chargés insertion du

**Service Municipal de la Jeunesse**  
Place du 8 mai 1945 - Fontenay-sous-Bois  
au 01.49.74.76.81 ou au 01.71.33.52.88  
clauseinsertion@fontenay-sous-bois.fr

Service municipal de la Jeunesse, Mission Locale, Pôle emploi, Fontenay sous Bois

Elle mobilise tous les moyens pour développer cette politique en s'appuyant sur tous les partenaires dans le domaine de l'insertion professionnelle (Mission Locale, Pôle Emploi, Conseil Général, entreprises d'insertion locales etc...).

Elle a dans ce sens intégré la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics qu'elle a contractés.

Concrètement une clause d'insertion est un levier pour l'emploi sur la commune.

Il s'agit de demander aux entreprises attributaires de prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion.

Le public bénéficiaire de la clause d'insertion :

Peuvent être positionnés sur les clauses sociales, les publics en difficulté d'accès à l'emploi et dans le respect du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- > les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi.
- > les jeunes de faible niveau de formation inscrits à la Mission Locale.
- > les bénéficiaires du R.S.A.
- > les travailleurs handicapés, reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou

accompagnés par Cap Emploi.

Vous pouvez interpellier le chargé d'insertion pour avoir des informations d'ordre général sur le dispositif.

Attention, la ville communiquera par différents moyens à sa disposition les démarches à suivre lors de chaque opération de recrutements opérée par les entreprises attributaires lors de la mise en œuvre des clauses sociales sur les marchés.

## **Les offres de clauses d'insertion**

### **> Horaires**

Du lundi au vendredi


9h à 12h & 13h30 à 17h30

Fermeture au public le jeudi.

Le mardi jusqu'à 19h hors vacances scolaires

### **HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Esplanade Louis Bayeurte  
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**